

# SOCIETE DE PREVOYANCE MUTUALISTE DU PERSONNEL DE LA BANQUE DE FRANCE

Mutuelle régie par le code de la mutualité Siège social : 39 rue Croix des Petits Champs 75001 PARIS

-000-

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de la Societe de Prevoyance Mutualiste du Personnel de la Banque de France,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société de Prévoyance MUTUALISTE DU PERSONNEL DE LA BANQUE DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les placements financiers sont évalués suivant les méthodes décrites dans l'annexe paragraphe « *Placements financiers : valeurs mobilières de placement* ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures définies par la société, et avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs des principales lignes du portefeuille. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

#### VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 3 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Societe de Prevoyance Mutualiste du Personnel de la Banque de France par votre assemblée générale du 21 juin 2018.

Au 31 décembre 2019, le cabinet SARL GEC CONSEIL était dans la 2<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à RODEZ, le 24 avril 2020

SARL GEC CONSEID Stéphane ALBOUY

## DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### ① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

		Brut	A	mort. provisions	Net31/12/2019	Net 31	/12/2018
		0		2	3	(	<b>4</b>
Capital souscrit non appelé I	AA						
Frais d'établissement	AB		AC				
Frais de développement	сх		CC	2			
Concessions, brevets et droits similaires	AF	26 865	A	19 836	7 029		11 154
Fonds commercial (1)	АН		A	I			
Autres immobilisations incorporelles	AJ		Al	K			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AN	И			
Terrains	AN		A	O			
Constructions	AP		A	Q			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	S			
Autres immobilisations corporelles	AT	23 500	Αl	19 853	3 647		3 487
Immobilisations en cours	AV		A۷	v			
Avances et acomptes (2)	AX		AY	Y			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CI	Г			
Autres participations (2)	CU		C	V			
Créances rattachées à des participations (2)	вв		ВС	C			
Autres titres immobilisés (2)	BD		В	Е			
Prêts (2)	BF		ВС	3			
Autres immobilisations financières (2)	вн		BI	1			
TOTALII	BJ	50 365	BK	39 689	10 676		14 641
Matières premières, approvisionnements	BL		BN	И			
En cours de production :	BN		BC				
- de services	BP		BC	Q			
Produits intermédiaires et finis	BR		BS	S			
Marchandises	BT		вι	J			
Avances et acomptes sur commandes	BV	8 554	ву	v	8 554		
Clients et comptes rattachés (3)	вх	1 223	ВУ	Y	1 223		1 105
Autres créances (3)	BZ	12 203	CA	A	12 203		101 369
Capital souscrit appelé, non versé	СВ		CC				
V.M.P. (dont actions propres )	CD	11 559 139	CI	E 656 534	10 902 605	1	0 359 899
Disponibilités	CF	2 362 589	CC	3	2 362 589		1 389 798
Charges constatées d'avance (3)	СН	2 746	CI	I	2 746		2 219
TOTALIII	CJ	13 946 454	CK	656 534	13 289 920		11 854 390
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV	cw						
Primes de remboursement des obligations V	СМ						
Ecarts de conversion actif VI	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	со	13 996 819	IA	696 223	13 300 596	1	1 869 031
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CI	Р	(3) A plus d'1 an	CR	
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Sto	ock	s	Créa	nces	

## 2 BILAN - PASSIF avant répartition

27	_
AT 4 4	
Neant	

	Net	31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital social ou individuel (1) (dont versé) 1 000 000	DA	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		own mathematical France
Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence) EK	DC		
Réserve légale (3)	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	9 930	9 930
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1	DF	730 139	1 332 094
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants) EJ	DG	7 080 554	7 080 554
Report à nouveau	DH	2 244 743	2 244 743
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	DI	1 164 476	-601 955
Subventions d'investissement	DJ		TO SHIRE MAKE
Provisions réglementées	Convertibles   Conv		
TOTAL	DL	12 229 842	11 065 366
Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTALI	DO		
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTALIII	DR		
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	104 152	103 615
Dettes fiscales et sociales	DY	286 478	13 264
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		
Produits constatés d'avance (4)	ЕВ	680 123	686 786
TOTALIV	EC	1 070 753	803 665
Écarts de conversion passif	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V	) EE	13 300 596	11 869 031

Renvois:			
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 070 753	803 665
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН	The second secon	

## 3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

		France		sportations et livr. racommunautaires		Total	31/12/2018
Ventes de marchandises	FA	1 371 897	FB		FC	1 371 897	1 408 355
- biens	FD		FE		FF		
Production vendue : - services	FG		FH		FI		
Chiffre d'affaires net	FJ	1 371 897	FK		FL	1 371 897	1 408 355
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO	376 468	413 121
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de ch	narges (	9)			FP		
Autres produits (1) (11)					FQ	66	6
		Total des produ	uits (	l'exploitation (2) (I)	FR	1 748 431	1 821 482
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	1 617 625	1 401 200
Variation de stock (marchandises)					FT	144 0 1 0 1 0 1	
Achats matières premières et autres approvisionnements (		FU					
Variation de stock (matières premières et approvisionnen	nents)				FV		
Autres achats et charges externes (3)					FW	234 509	229 413
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	4 035	12 781
Salaires et traitements					FY	38 709	61 488
Charges sociales (10)					FZ	15 139	22 558
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations a	ux amo	rtissements			GA	6 470	5 375
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations a					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux	provis	ions			GC	100 E	
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotation	s aux p	rovisions			GD		
Autres charges (12)					GE	3	2
		Total des charge	s d'e	exploitations (4) (II)	GF	1 916 491	1 732 818
	1-	RÉSULTAT D'I	EXP	LOITATION (I-II)	GG	-168 059	88 664
Bénéfice attribué ou perte transférée				ш	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré				IV	GI	270	
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif	immob	ilisé (5)			GK	341 252	258 025
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	966 614	601 661
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 701 544	623 800
Différences positives de change					GN	11 022	4
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placeme	ent				GO		
-		Total des	pro	duits financiers (V)	GP	3 020 432	1 483 490
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	656 534	1 701 544
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	718 833	489 404
Différences négatives de change					GS	5 957	1 337
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placen	nent				GT		
		Total des	char	ges financières (VI)	GU	1 381 324	2 192 286
		2 - RÉSULTAT	FIN	ANCIER (V) - (VI)	GV	1 639 108	-708 796
3-RÉSULTAT COURAN	STATE OF STREET	The second secon			73525	The second secon	

## **4** COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

1000		3	31/12/2019	31/12/2018
Produit	s exceptionnels sur opérations de gestion	НА		
Produit	s exceptionnels sur opérations en capital	НВ		
Reprise	s sur provisions et transferts de charges	нс		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges	exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	287	
Charges	exceptionnelles sur opérations en capital	HF		11 69
Dotatio:	ns exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	НG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	287	11 69
	4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	ні	-287	-11 69
Particip	ation des salariés aux résultats de l'entreprise	нј		
Impôts :	sur les bénéfices X	нк	306 286	-29 87
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	4 768 863	3 304 97
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	+	3 604 387	3 906 920
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	100000	er austrial de stat	
(1)		HN	1 164 476	-601 955
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme - Produits de locations immobilières	но		
(2)	- Produits de locations immobilieres  - Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	- Produits d'exploitation arierents à des exercices anterieurs (à détainer au (8) ci-dessous)  - Crédit-bail mobilier	НР		
(3)	- Crédit-bail immobilier	-		
(4)		HQ 1H	287	
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	$\vdash$	201	
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	1 K		
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	нх		
(6 ter)	Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	- Transferts de charges	A1		
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
. ,	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives A6			
(13)	obligatoires A9			
(10)	(dont cotisations facultatives Madelin) A7			
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels		Charges Produits exceptionne	
DIVER	S		287	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Charges ntérieures	Produits antérieurs
DIVER	S		287	THE RESERVE THE PROPERTY.

#### 3. Annexes

### 3.1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2019 est la huitième année d'assujettissement aux impôts commerciaux de la mutuelle.

#### 3.2. Référentiel comptable réglementaire

## 3.2.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés selon le nouveau plan comptable général en tenant compte des dispositions particulières au secteur des mutuelles telles que contenues dans le nouveau code de la mutualité.

Il s'agit en particulier de l'ordonnance n° 3001.350 du 19 avril 2001 et du décret 2002-720 du 2 mai 2002 portant transposition des directives européennes 92/49/CEE des 18 juin et 10 novembre 1992 (publié au JO le 22 avril 2001).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Depuis 2005, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Néanmoins, ces dispositions n'ont pas de conséquence sur le compte de résultat et les capitaux propres de la mutuelle puisque celle-ci a souhaité bénéficier du régime de simplification en faveur des PME.

## 3.2.2. Actifs incorporels

Ils sont constitués essentiellement de logiciels acquis et amortis sur une durée compris entre 1 et 3 ans.

## 3.2.3. Actifs corporels

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur coût d'achat y compris les frais accessoires.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire et la durée d'usage des immobilisations :

Matériel informatique : de 3 à 5 ans

Mobilier: 5 ans

#### 3.2.4. Placements financiers : valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

Dans le cas où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur liquidative ou à la valeur boursière.

#### 3.2.5. Créances

La mutuelle SPM de la Banque de France tient sa comptabilité selon le principe des dépenses/recettes.

En fin d'exercice, les créances non réglées sont comptabilisées en vertu du principe de l'engagement.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée quand la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la mutuelle considère comme recouvrable.

### 3.2.6. Comptes de régularisation actif et passif

Ils correspondent aux produits à recevoir, produits constatés d'avance, aux charges à payer et aux charges constatées d'avance.

#### 3.2.7. Provisions techniques

Il s'agit des provisions pour prestations à payer correspondantes aux dossiers reçus et non payés au moment de la clôture.

## 3.2.8. Règles d'imputation des charges par destination

Conformément au nouveau plan comptable des mutuelles, les charges de gestion sont enregistrées par nature dans les comptes de la classe 9.

Elles sont ensuite déversées dans les comptes de charges par destination à l'aide de clés de répartition qui sont revues et modifiées en cas de besoin.

Ces clés de répartition sont le reflet de l'activité des différents services de la mutuelle dont les fonctions se répartissent entre les destinations suivantes :

- Acquisition de nouveaux contrats.
- Administration et gestion des contrats existants en portefeuille,
- Règlements des sinistres,
- Gestion des placements,
- Autres charges techniques.

Les charges « indirectes » sont réparties de la manière suivante sur l'exercice 2019 :

Prestation: 40%Acquisition: 10%Administration: 15%

Autres charges techniques : oscillent entre 3% et 100%
Charges de placements : oscillent entre 10% et 97%

Pas de variation par rapport à l'exercice 2018.

Néant

#### **(5) IMMOBILISATIONS**

Exercice clos le 31/12/2019

Augmentations Valeur brute des imn CADRE A - IMMOBILISATIONS Réévaluation ou mise en Acquisitions, apports et au début de l'exercice équivalence Immobilisations incorporelles Frais d'établissement et de développement TOTAL I CZ D8 D9 TOTAL II KD 27 258 KE KF 330 Autres postes d'immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Terrains KG KH KI Sur sol propre (dont composants) L9 KJ KK KL Constructions: Sur sol d'autrui (dont composants) M1 KN ΚO KM ΚQ KR - Inst. gales., agmt, amgt, constr. (dont composants) M2 KP Inst. tech., matériel et outillages industriels (dont composants) M3 KII KS KT - Inst. gales., agencements, aménagements divers ΚV ĸw KX ΚY Autres immos. - Matériel de transport ΚZ LA corporelles: 21 324 LD 2 176 - Matériel bureau et informatique, mobilier I.B LC - Emballages récupérables et divers LE LF LG Immobilisations corporelles en cours IJ LH LL LM Avances et acomptes LK TOTAL III LN 21 324 LO LP 2 176 Immobilisations financières Participations évaluées par mise en équivalence 8T 8G 8M 8W 8V Autres participations 811 Autres titres immobilisés 1 P 1R 1S Prêts et autres immobilisations financières 1T 1 U 1V TOTAL IV LQ LR LS TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) ØG 48 583 øн ØJ 2 505 Réévaluation ou mise en Diminutions équivalence Valeur brute des imme CADRE B - IMMOBILISATIONS à la fin de l'exercice Cessions ou mise en Valeur d'origine des Virement équivalence immos en fin d'exercice Immobilisations incorporelles Frais d'établissement et de développement TOTAL I IN CØ DØ D7 TOTAL II 10 26 865 1X Autres postes d'immobilisations incorporelles LV 723 LW Immobilisations corporelles IP LY Terrains LX LZ Sur sol propre IQ MA MB MC Constructions: - Sur sol d'autrui IR MD ME MF - Inst. gales., agencements, amgt, constructions IS МН MI MG Installations techniques, matériel et outillages industriels IT MJ MK MI. - Inst. gales., agencements, aménagements divers IU MM MN MO Autres immos. - Matériel de transport IV MP MQ MR corporelles : MT 23 500 Matériel bureau et informatique, mobilier ıw MU MS - Emballages récupérables et divers IX MV ми ΜX Immobilisations corporelles en cours MY MZ NA NB NC Avances et acomptes ND NE NF TOTAL III IY NG NH 23 500 NI Immobilisations financières øw Participations évaluées par mise en équivalence IZ ØU M7 ØZ Autres participations 10 ØX ØY Autres titres immobilisés 11 2B 2C 2D Prêts et autres immobilisations financières 12 2E 2F 2G TOTAL IV 13 NJ NK 2H TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) 14 øĸ ØL Øм 50 365 723

## (5 bis) TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice clos le 31/12/2019

Néant x

	Déterm. mo	ntant écarts	Utilisation	Montant		
CADRE A	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement 3	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ©
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B	
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)

NW

#### **6** AMORTISSEMENTS

	SITUATION ET MOUVEMENTS DE N DE L'ACTIF)	L'EX	XERCICE DES A	MOI	RTISSEMENTS	TECI	HNIQUES (OU V	ENA	NT EN	
	Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice			nentations : dotations de l'exercice	au	Diminutions : rtissements afférents ix éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL		CY		EL		ЕМ		EN		
Autres immobilis	Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		16 104	PF	4 455	PG	723	PH	19 836	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
	- sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions :	- sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions:	-installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techn	iques, matériel et outillageindustriels	PZ		QA		QB		QC		
Autres	<ul> <li>installations générales, agencements aménagements divers</li> </ul>	QD		QE		QF		QG		
immobilisations	- matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles:	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 838	QM	2 015	QN		QO	19 853	
	- emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III	QU	17 838	QV	2 015	QW		QX	19 853	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ON	33 942	0P	6 470	0 Q	722	0R	39 689	

			Dotation	•			Reprises							
Immobilisations amortissables	Différentiel de durée et autres Colonne ①		Mode dégre	1	Amortissement fiscal exceptionnel Colonnes 3		Différentiel de durée et autres Colonne 4		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel Colonne 6		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	м9		N1	N	2	N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8	P	5	P 7		P8		Р9		Q1		
Terrains	Q2		Q3	Q		Q5		Q6		Q7		Q8		
C - sur sol propre	Q9		R1	R	2	R3		R4		R5		R6		
o n - sur sol d'autrui	R7		R8	R	9	S1		S2		S3		S4		
s t - inst. gales, agenc. r et am. des const.	S5		S6	S	7	S8		S9		T1		T2		
inst. techniques mat. et outillages	Т3		T4	T	5	Т6		T7		Т8		Т9		
A - inst. gales, agenc u et am. des const.	U1		U2	U	3	U4		U5		U6		U7		
- mat. de transport	U8		U9	v	1	V2		V3		V4		V5		
i - mat. bureau et m inform. mobilier	V6		V7	v	8	V9		w1		W2		W3		
m o c c c c c c c c c c c c c c c c c c	W4		W 5	w	6	W7		W8		W9		X1		
TOTAL III	X2		Х3	X	4	X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			,		NM			NO					
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ	N	R	NS		NT		NU		NV		

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXE	RCICE AFFECTANT LES CHA	RGES RÉPARTIE	S SUR PL	USIEURS EX	ERC	ICES
Frais d'émission d'emprunts à étaler	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	The second second	de l'exercice aux rtissements	Montant net à la fin de l'exercice	
			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

NY

Total général non ventilé (NW - NY)

NZ

Total général non ventilé (NS + NT + NU)

## 7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

NATURE DES	PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		A	ugmentations : dotations	Diminutions : reprises		Montant à la fin de l'exercice		
			1		2		3		4	
Provisions règle	mentées	_								
Provisions pour rec	constitution gisements miniers et pétroliers	3T		TA		ТВ		TC		
Provisions pour in	vestissement	3U		TD		TE		TF		
Provisions pour hausse des prix (à détailler)		3V		TG		TH		П		
Amortissements dé	rogatoires (2)	3X		ТМ		TN		то		
Provisions pour pré	êts d'installation	IJ		IK		IL		lM		
Autres provisions r	èglementées (à détailler)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTALI	3Z		TS		TT		TU		
(2) Dont majoration	ns exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
Provisions pour	risques et charges									
<u>-</u>	- Litiges	4A		4B		4C		4D		
	- Garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	- Pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	- Amendes et pénalités	4N		4 P		4R		48		
	- Pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	- Pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	- Impôts (à détailler)	5B		5C		5D		5E		
	- Renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K		
	- Gros entretien et grandes révisions	ЕО		ЕP		EQ		ER		
	- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
Autres provisions p	our risques et charges (à détailler)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTALII	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour	dépréciation									
	- Incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	- Corporelles	6E		6F		6G		6H		
Sur	- Titres mis en équivalence	02		03		04		05		
immobilisations:	- Titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	- Autres immo. financières (à détailler)	06		07		08		09		
Sur stocks et en cou		6N		6 P		6R		6S		
Sur comptes clients	1	6T		6U		6V		6W		
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)		6X	1 701 544	6Y	656 534	6Z	1 701 544	7A	656 534	
	TOTALIII	7B	1 701 544	TY	656 534	ΤZ	1 701 544	UA	656 534	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 701 544	UB	656 534	UC	1 701 544	UD	656 534	
	- D'exploitation			UE		UF		Г		
Dont dotations et	- Financières				656 534	UН	1 701 544	1		
reprises :	- Exceptionnelles		UJ		UK		1			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice

### DÉTAILS - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

entations Diminution  Entations Diminution	
ntations Diminution	s Montant fin ex
ntations Diminution	Montant fin ex
ntations Diminution	Montant fin ex
ntations Diminution	ns Montant fin ex
ntations Diminution	Montant fin ex
ntations Diminution	ns Montant fin ex
	s Montant fin ex
ntations Diminution	1 544 656 534
_	

## ® ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an	
Créances rattachées à des p	articipations	UL		им		UN	
Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
Autres immobilisations financières		UT		υv		UW	
Clients douteux ou litigieux		VA		Г		Г	
Autres créances clients		UX	1 223		1 223		
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie	(Provision pour dépréciation antérieurement constatée)	Z1					
Personnel et comptes ratta	chés	UY					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		υz					
État et autres collectivités publiques :	- Impôts sur les bénéfices	VM					
	- Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	- Divers	VP	12 203		12 203		
Groupe et associés (2)		vc					
Débiteurs divers		VR					
Charges constatées d'avance	9	vs	2 746		2 746		
	TOTAL	VT	16 172	VU	16 172	vv	
Renvois:							
(1) Montant des prêts accor	dés en cours d'exercice					VD	
(1) Montant des rembourses	ments obtenus en cours d'exercice					VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)							

CADRE B-ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1) 7.		7Z					
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.		VG					
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8 A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	104 152		104 152		
Personnel et comptes rattachés		8C	3 047		3 047		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 764		4 764		
État et autres collectivités publiques :	- Impôts sur les bénéfices	8E	276 550		276 550		
	- Taxe sur la valeur ajoutée	vw					
	- Obligations cautionnées	VX					
	- Autres impôts, taxes et ass.	VQ	2 117		2 117		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes		8 K					
Dette représent. de titres em	pruntés ou remis en garantie	Z.2					
Produits constatés d'avance		8L	680 123		680 123		
	TOTAL	VY	1 070 753	vz	1 070 753		
Renvois:							
(1) Emprunts souscrits en co	ours d'exercice						VJ
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice							VK
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)							VL

## DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant

## DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Charges à payer	Montant
PROVISION SINISTRES	61 320
FACTURES NON PARVENUES	42 832
PROVISION CONGES PAYES	3 047
PROVISION CS CONGES PAYES	1 219
AUTRES TAXES	2 117

## DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Charges constatées d'avance, libellé	Péi	riode	Montants			
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel	
HARGES CONSTATES D'AVANCE			2 746			
					ļ	
					-	

## DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Charges constatées d'avance, libellé	Pér	iode	Montants			
omm gos constances a avance, fibene	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel	
			-		-	
				-		

## DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

D. 3-14 11-114	Péri	ode	Montants			
Produits constatés d'avance, libellé	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			680 123			